

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND CHATEAUDUN
2 Route de Blois
28 200 CHATEAUDUN
Tel : 02 37 44 98 94 – Fax : 02 37 44 91 61
Courriel : contact@grandchateaudun.fr – www.grandchateaudun.fr

MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES



ETUDE POUR L'ELABORATION DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE DE LA COMMUNE DE CHÂTEAUDUN

Règlement de consultation (RC)

Remise des offres :

Date et heure limites de réception : le **20 mars 2019 à 12h00**

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation concerne l'élaboration du site patrimonial remarquable de la commune de Châteaudun.

A titre indicatif, on peut prévoir que les prestations commenceront dans le courant du mois de mars/avril 2019. La durée du marché est fixée à 24 mois à compter de la notification du marché.

Le site patrimonial remarquable de la commune de Châteaudun :

La communauté de communes du Dunois avait prescrit le 24 juin 2010 la mise en place d'une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) en parallèle de la prescription de son PLUi. Dans le cadre d'un marché unique, les deux procédures (PLUi et ZPPAUP) ont été confiées au groupement d'étude Ville ouverte/Trame/Oïkos. Plusieurs années d'études ont menées à la réalisation d'un diagnostic patrimonial approfondi.

Par délibération de juin 2012 et pour faire suite à la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010, la ZPPAUP a été transformée en AVAP.

Pour des raisons propres à chacune des parties, le marché concernant l'élaboration du PLUi et de l'AVAP de Châteaudun a pris fin en 2017 sans que les deux documents ne soient approuvés.

Le diagnostic approfondi du territoire (dernier version en date de 2013) mené dans le cadre de l'AVAP est communiqué pour la réalisation du mémoire méthodologique du présent marché.

Préambule du marché

Le présent marché de prestations intellectuelles porte sur le marché relatif à l'élaboration du site patrimonial remarquable de la commune de Châteaudun. Il donne lieu à la production du diagnostic patrimonial et de l'ensemble des éléments constitutifs du dossier réglementaire du site patrimonial remarquable.

Le présent marché n'est pas alloti, il sera attribué à un prestataire unique soit à un groupement conjoint avec mandataire solidaire ou groupement solidaire.

Composition de l'équipe et présentation du candidat et de ses compétences

Le prestataire ou le mandataire du groupement devra être doté des compétences en patrimoine architectural, paysage, urbanisme, techniques de conservation et d'inventaire, histoire et informatique. Les compétences supplémentaires seront également appréciés (historien, éco interprète...)

De plus, il devra disposer en propre des moyens matériels et humains nécessaires à la bonne mise en œuvre du contrat (appareil photo, ordinateur...).

L'équipe du titulaire et/ou du mandataire présentera des références en matière d'études architecturales, patrimoniales, urbaines et paysagères (SPR, AVAP...). Elle disposera :

- D'une expérience confirmée attestée par des diplômes
- Des références dans le domaine des secteurs sauvegardés, AVAP, ZPPAUP, SPR en droit de l'urbanisme

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1 Etendue et mode de la consultation

La présente consultation est lancée sans variante.

2.2 Contenu du dossier de consultation

Document n°1 : le présent règlement de consultation (RC)

Document n°2 : l'acte d'engagement (AE)

Document n°3 : le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)

Document n°4 : le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)

Document n°5 : le diagnostic patrimonial approfondi de l'AVAP

2.3 Information du candidat

Coordonnées de la personne pouvant renseigner les candidats

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront transmettre leur demande par l'intermédiaire du profil acheteur du pouvoir adjudicateur à l'adresse suivante : www.amf28.org/ccgrandchateaudun/

Modalités de retrait et de consultation des documents

Les documents sont accessibles uniquement par voie électronique, sur la plateforme www.amf28.org/ccgrandchateaudun/

Questions

Pendant la phase de consultation, les candidats peuvent faire parvenir leurs questions et les demandes de renseignements complémentaires sur la plateforme www.amf28.org/ccgrandchateaudun/ au plus tard 8 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres.

2.4 Décomposition en tranches et en lots

Le marché est décomposé en tranches :

- Tranche ferme : étude préalable
 - Tranche conditionnelle : plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP)
- Les tranches présentées ci-dessus devront comporter l'ensemble des pièces décrites dans le CCTP.

2.5 Allotissement

En raison de la nature du marché à intervenir, il n'est pas prévu de lot (article 12-1 du décret 2016-360 du 25 mars 2016).

2.6 Variantes

Le marché ne prévoit aucune variante

2.7 Prestations supplémentaires

Le marché comporte les prestations supplémentaires suivantes :

- Réunions hors public ;
- Réunions avec la population.

Les candidats devront obligatoirement renseigner le prix pour ces prestations.

2.8 Durée d'exécution du marché

L'ensemble de la prestation sera réalisée dans un délai de 24 mois maximum. Le délai d'exécution de la tranche ferme commence à courir à compter de la date de notification du marché. Le début d'exécution de la tranche conditionnelle débutera à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage sous réserve de l'avis favorable de la CNPA.

Date prévisionnelle de début du marché : avril 2019

2.9 Compléments à apporter au cahier des charges

Les candidats ne sont pas autorisés à apporter des compléments au cahier des charges et/ou ses annexes. Seuls les exemplaires originaux détenus par le maître d'ouvrage font foi pour ces documents.

2.10 Mode de règlement

Le mode de règlement choisi par le maître d'ouvrage est le mandatement par virement des sommes dues.

2.11 Modification de détail au dossier de consultation

Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard 10 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détails au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date est reportée, les dispositions précédentes sont applicables en fonction de cette nouvelle date.

Pour les opérateurs ayant téléchargés le DCE, toute modification du dossier de consultation fait l'objet d'un envoi automatique de message électronique à l'adresse e-mail qui a été indiquée lors du téléchargement du dossier. Il est donc nécessaire de vérifier régulièrement les messages reçus sur cette adresse. La responsabilité du maître d'ouvrage ne saurait être recherchée si le candidat a communiqué une adresse erronée ou s'il n'a pas consulté ses messages en temps et en heure.

2.11 Durée de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

2.12 Propriété intellectuelle des projets

L'option retenue concernant l'utilisation des résultats et précisant les droits respectifs du maître d'ouvrage et du prestataire de services en la matière définie à l'article A25 du CCAGPI est l'option A.

Les éléments rendus dans le cadre de cette mission d'études seront la base de documents d'urbanisme d'ordre réglementaire. Le ministère de la culture ainsi que la collectivité territoriale de la ville de Châteaudun et par extension la communauté de communes du Grand Châteaudun pourront utiliser l'ensemble des documents remis, libres de droits.

ARTICLE 3 : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

3.1 Les candidatures

A l'appui de sa demande, le candidat devra faire valoir :

- Les capacités techniques et professionnelles requises : architecte, urbaniste, paysagiste, spécialiste du patrimoine, informatique
- Les expériences en étude sur des centres anciens

Pour cela les candidats devront fournir les documents suivants :

- La liste des références professionnelles illustrées et indiquant la nature de la commande, les caractéristiques et le type de mission exécutée, le coût de l'étude, la date. Ces références seront en rapport avec l'objet de la présente consultation.
- Les titres d'études ou d'expériences professionnelles des membres du groupement et notamment des personnes qui interviendront pour exécuter la mission
- La déclaration indiquant le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de la mission
- Une lettre de candidature (DC1)
- La déclaration du candidat (DC2)
- Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat
- Les attestations d'assurances responsabilité civile et professionnelle en cours de validité
- Le CCAP, CCTP, RC datés et signés,

L'ensemble de ces documents sont disponibles à l'adresse suivante :

www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat

3.2 Les offres

Le dossier de consultation des entreprises est mis gratuitement en ligne. Le candidat est informé que l'unité monétaire du marché l'Euro (€). Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en français. Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager la société.

Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes datées et signées par eux

ARTICLE 4 : JUGEMENT DES CANDIDATS ET DES OFFRES

4.1 Les critères de classement des candidatures

Il sera tenu compte de la qualification professionnelle des membres de l'équipe et de leur expérience dans le domaine concerné ainsi que des moyens du ou des candidats au regard de l'importance de l'opération et de son délai de réalisation.

Les candidatures des équipes dont les qualifications et l'expérience (références) pour cette opération de seront pas prouvées, seront éliminées.

Le pouvoir adjudicateur choisira l'offre la plus économiquement avantageuse en fonction des critères suivants :

Les entreprises seront classées par ordre décroissant en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

1- valeur technique de l'offre après examen du mémoire justificatif = 60% décomposée suivant les 3 sous-critères suivants :

- Pertinence de la méthodologie proposée = 60%
- Composition de l'équipe pluridisciplinaire chargée de l'étude = 30%
- Les références/expériences et qualification = 10%

2- offre de prix = 40%

4.2 Négociation

Une négociation avec les candidats ayant remis une offre pourra avoir lieu avant l'attribution du marché. Elle pourra revêtir la forme d'une audition qui sera organisée dans les locaux de la communauté de communes par le représentant du pouvoir adjudicateur.

La négociation sera organisée avec les trois candidats dont les offres auront été les mieux classées à l'issue de l'analyse effectuée sur la base de critères de jugement des offres énoncés précédemment. Les candidats pourront être amenés à présenter une nouvelle offre lors de cette négociation.

Dans le cas où le nombre d'offres reçu est inférieur à trois, la négociation aura lieu avec tous les candidats.

Cette négociation peut porter sur tous les éléments de l'offre sans toutefois bouleverser l'économie générale du marché, ni en changer l'objet.

4.3 Choix de l'entreprise

Le pouvoir adjudicateur attribuera le marché en choisissant l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement des offres.

En cas d'inexactitude des renseignements mentionnés à l'article 51 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, le pouvoir adjudicateur prononce la résiliation du marché au frais et risques du déclarant sans mis en demeure préalable.

A l'issue de la consultation, il ne sera versé aucune prime aux candidats non retenus.

ARTICLE 5 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

Transmission par voie dématérialisée

La remise des offres par voie électronique s'effectue en se connectant directement sur le profil acheteur : www.amf28.org/ccgrandchateaudun/

Les plis doivent être téléchargés sur la plateforme avant la date et l'heure indiquées dans le présent règlement. Il est recommandé aux candidats de ne pas transmettre leur offre quelques minutes avant l'heure limite.

5.3 Date et heure limites de remise des offres

La date limite de dépôt des offres est fixée au :

Mercredi 20 mars 2019 à 12h00

Conformément à l'article 43-IV du décret 2016-360 du 25 mars 2016, toute offre ou candidature reçue hors délais sera éliminée.

ARTICLE 6 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

6.1 Pour obtenir tous les renseignements qu'ils jugeraient nécessaires pour la préparation de leur proposition, les candidats devront faire parvenir une demande écrite via la plateforme avant le :

Communauté de Communes du Grand Châteaudun
1, Route de Blois
28 200 CHATEAUDUN

Tel : 02.37.44.98.94

Mail : contact@grandchateaudun.fr

6.2 Litiges et recours

Pour tout recours, les candidats devront s'adresser à :

TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'ORLEANS
28 Rue de la Bretonnerie, 45057 ORLEANS
02.38.77.59.00